



MIRKA

KWH LOGISTICS

KWH FREEZE PREVEX

Informations sur la ligne d'éthique

Le groupe KWH se compose de quatre divisions: Mirka, spécialisée dans les abrasifs, KWH Logistics, qui propose des services logistiques, KWH Freeze, qui offre des services de stockage de produits surgelés, KWH Invest, qui détient des participations stratégiques, et Prevex, qui fabrique des pièges à eau. Le groupe KWH a mis en place un canal de signalement à l'échelle du groupe, appelé Ethics Line, pour signaler les infractions au code de conduite et autres comportements répréhensibles. Des informations sur la manière de s'exprimer et sur la ligne d'éthique sont fournies ci-dessous.

Chez KWH, nous nous engageons à adopter des pratiques commerciales responsables et à agir avec intégrité conformément à notre Code de conduite, aux autres instructions, politiques et normes de l'entreprise de KWH, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur. Vous trouverez le Code de conduite et d'autres instructions et politiques sur l'intranet. Le code de conduite et le code de conduite des partenaires commerciaux sont également disponibles sur nos pages web. Dans le cadre de votre travail, vous pouvez être confronté à des préoccupations éthiques ou à des dilemmes. Si vous observez quelque chose qui vous inquiète ou qui semble enfreindre notre code de conduite, nos instructions, nos politiques ou les lois applicables, nous vous encourageons à en parler pour nous aider à traiter la situation de manière proactive.

Nous comprenons qu'il faut du courage pour s'exprimer, c'est pourquoi nous nous engageons à vous fournir un moyen facile et sûr de faire part de vos préoccupations. La ligne d'éthique est un élément essentiel qui nous permet de protéger notre personnel, les valeurs de notre entreprise, nos parties prenantes et la société dans son ensemble. Personne ne devrait être seul face à un dilemme éthique. Dans ce document intitulé "Informations concernant la ligne d'éthique", nous expliquons clairement quelles sont les options qui s'offrent à vous et comment vous pouvez faire part de vos préoccupations.

Champ d'application

Le présent document décrit la manière dont vous pouvez dénoncer des violations présumées du code de conduite et d'autres comportements répréhensibles. Il décrit également le processus, afin que vous sachiez à quoi vous attendre, et les moyens par lesquels vous serez protégé lorsque vous vous exprimerez (confidentialité, anonymat, absence de représailles). Ce document s'applique à

tous les employés ainsi qu'aux autres parties prenantes et partenaires commerciaux (fournisseurs, clients, etc.).

Quand dois-je prendre la parole?

Dès que possible, ou dès que vous soupçonnez une violation du code de conduite ou des valeurs de l'entreprise. Nous n'attendons pas de vous que vous ayez toutes les réponses et vous encourageons à utiliser ce qui est décrit dans ce document comme point de référence pour déterminer si quelque chose ne va pas.

Tous les rapports sont pris très au sérieux et font l'objet d'un suivi approprié.

Les employés ne peuvent pas s'exonérer des conséquences d'un acte répréhensible en se dénonçant eux-mêmes, bien que leur dénonciation puisse être prise en compte pour déterminer la ligne de conduite appropriée.

De quoi dois-je parler?

Nous vous encourageons à vous exprimer en cas de suspicion de violation grave du code de conduite ou, en cas de doute, à propos de tout ce qui ne constitue pas un comportement éthique, conforme ou légal.

Si vous n'êtes pas sûr que votre problème puisse être signalé, signalez-le quand même, vous serez informé par le système si le problème n'entre pas dans le champ d'application. Voici quelques indications sur ce que KWH considère comme un manquement grave:

- les pots-de-vin et la corruption
- des irrégularités concernant la tenue des livres et l'information financière, les contrôles comptables internes, les questions d'audit
- l'utilisation abusive ou le détournement de biens ou de fonds de l'entreprise
- violation des lois sur la concurrence et des lois antitrust
- violation des lois sur l'environnement
- violation des sanctions commerciales ou du contrôle des exportations
- les formes graves de discrimination et de harcèlement
- le recours au travail des enfants ou au travail forcé ou d'autres violations des droits de l'homme.

Les informations que vous fournissez sur vous-même, vos collègues ou tout autre aspect des activités de l'entreprise peuvent entraîner des décisions qui affectent d'autres personnes. C'est pourquoi nous vous demandons de ne fournir que des informations qui, à votre connaissance, sont correctes et factuelles.

La ligne d'éthique est un canal dédié aux dénonciations et n'est pas destinée aux questions liées aux plaintes concernant les produits ou les services. Si les partenaires commerciaux souhaitent discuter ou signaler un problème lié à nos

produits ou services, ou s'ils ont d'autres questions à poser, ils doivent contacter leurs représentants commerciaux locaux.

La ligne d'éthique n'est pas un service d'urgence

La ligne d'éthique n'est PAS un service d'urgence. N'utilisez pas la ligne d'éthique pour signaler des événements présentant une menace immédiate pour la vie ou la propriété. Les rapports soumis par l'intermédiaire de la ligne d'éthique peuvent ne pas recevoir de réponse immédiate. Si vous avez besoin d'une aide d'urgence, veuillez suivre les procédures locales.

Comment puis-je m'exprimer?

Vous pouvez vous exprimer, donner votre avis ou poser vos questions de différentes manières. Pour de nombreuses questions, il peut être judicieux de commencer par parler directement à la personne concernée. La ligne d'éthique ne doit donc pas remplacer le dialogue direct qui constitue le fondement de notre culture d'entreprise transparente. Toutefois, nous reconnaissons qu'il n'est pas toujours facile de le faire. Si ce n'est pas possible, ou si vous ne vous sentez pas à l'aise pour le faire, veuillez vous tourner vers les voies d'expression décrites ci-dessous:

1. Parlez-en à votre supérieur, au supérieur de votre supérieur ou à d'autres membres de la direction de l'entreprise ou de la division. Si ce n'est pas possible ou si vous ne vous sentez pas à l'aise pour le faire,
2. Parlez-en à une autre personne appropriée, au niveau de votre entreprise, de votre division ou du groupe KWH, au sein des services de contrôle interne, des ressources humaines, du service juridique, de la conformité ou du développement durable.
3. Si vous ne vous sentez pas à l'aise avec les moyens susmentionnés, vous pouvez faire part de vos préoccupations via le système de signalement confidentiel du groupe KWH, la **ligne d'éthique** (des liens et des instructions supplémentaires sont disponibles à l'adresse <https://www.kwhgroup.com/en/kwh-group/whistleblowing>). La ligne d'éthique est un canal de communication confidentiel hébergé par un tiers, qui permet aux employés et aux parties prenantes externes de signaler des fautes présumées de manière confidentielle et anonyme, si les lois et réglementations locales l'autorisent.

Les questions relatives au signalement et à l'endroit où le signaler peuvent toujours être envoyées à l'équipe de conformité du groupe KWH (e-mail: kwhethics.contact@kwhgroup.com).

Le système **Ethics Line** est géré par un prestataire de services indépendant et est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Par le biais du système Ethics Line, vous pouvez vous adresser ou poser des questions directement à l'équipe Compliance du groupe KWH (ci-après "l'équipe Compliance"). L'équipe Compliance est composée de spécialistes des services juridiques et de contrôle interne du groupe KWH. Ethics Line dispose d'une fonction de traduction automatique qui vous

permet de vous exprimer dans votre propre langue. Vous pouvez déposer un rapport en ligne via le web ou l'application mobile d'Ethics Line. L'équipe de conformité traitera votre rapport en interne, mais elle peut également impliquer d'autres personnes qualifiées des sociétés KWH concernées ou faire appel à des enquêteurs spécialisés externes pour enquêter sur le rapport. Vous pouvez décider de rester anonyme, mais nous vous encourageons à faire un rapport en votre nom propre.

Les sociétés de KWH au sein de l'UE et de la SEE, qui comptent 50 employés ou plus, ont également mis en place des canaux de signalement internes locaux conformément à la directive de l'UE sur le signalement et aux lois nationales qui s'y rapportent. Si le sujet de préoccupation est couvert par la directive et les lois susmentionnées, vous pouvez utiliser ces canaux de signalement internes. Vous trouverez de plus amples informations sur ce type de dénonciation dans l'UE sur l'intranet et/ou les pages web de l'entreprise concernée.

J'ai pris la parole. Et maintenant?

Si vous soumettez un rapport, l'équipe chargée de la conformité vous enverra un accusé de réception dans les sept jours. Votre rapport sera évalué et analysé, et la marche à suivre appropriée sera déterminée. Parfois, des questions de suivi vous seront posées. Vous recevrez un retour d'information dès que possible (en principe dans les trois mois) après l'accusé de réception. Vous serez informé de l'état d'avancement de la plainte. Veuillez noter qu'il se peut que nous ne soyons pas toujours en mesure de vous donner des détails sur les résultats de l'enquête pour des raisons de confidentialité, de respect de la vie privée et des droits légaux des parties concernées. Toutes les parties concernées, y compris la personne impliquée, ont droit à la confidentialité. Par conséquent, si vous participez à une enquête ou si vous en apprenez l'existence, vous devez en préserver la confidentialité.

Veuillez noter que tous les problèmes soulevés ne donneront pas automatiquement lieu à une enquête formelle. Il est parfois préférable pour toutes les parties concernées de suivre une autre voie (par exemple, la médiation). En outre, il arrive que les informations soient insuffisantes pour permettre une enquête adéquate, par exemple si le rapport a été envoyé de manière anonyme et qu'il n'est pas possible d'obtenir d'autres informations.

Parfois, la faute présumée ne correspond pas à ce qui peut être signalé dans la ligne d'éthique (voir la section "De quoi dois-je parler ?"). En outre, certains pays limitent les signalements de telle sorte que seuls les employés occupant des fonctions clés ou de direction peuvent faire l'objet d'un signalement. Si tel est le cas, vous recevrez des informations sur d'autres moyens de signaler votre problème.

Vous protéger, vous exprimer

Il est essentiel de protéger votre droit à la parole. Vous protéger en tant que journaliste est l'un des principaux objectifs de cette politique. Certains principes clés sont soulignés ci-dessous:

Confidentialité

Toutes les questions ou problèmes soulevés sont traités de manière confidentielle. Les informations ne seront partagées qu'avec un nombre limité de personnes sur la base du strict besoin de savoir. Les personnes qui apportent leur expertise peuvent être incluses dans l'enquête et avoir accès aux données pertinentes. En fonction de l'objectif du partage, l'équipe chargée de la conformité rendra les informations anonymes avant de les partager. Les informations ne seront partagées en dehors de ce groupe que si la loi l'exige, si un intérêt public important est en jeu ou si les informations doivent être divulguées à la police et/ou à d'autres autorités chargées de l'application de la loi ou de la réglementation.

Si nous sommes obligés, en vertu des lois applicables ou d'une autre manière, d'informer une personne qu'elle fait l'objet d'un rapport d'enquête, votre identité ne sera pas divulguée si cela peut être évité en vertu des lois applicables.

Anonyme

Lorsque vous signalez un problème dans la ligne d'éthique, nous vous encourageons vivement à vous identifier et à fournir autant de détails que possible concernant votre problème. Le fait de fournir ces informations permet d'enquêter sur vos préoccupations et de les résoudre plus rapidement. Toutefois, vous pouvez partager des informations de manière anonyme en utilisant la ligne d'éthique. La ligne d'éthique permet de dialoguer en toute sécurité et de manière anonyme.

Protection de la vie privée

KWH s'engage à protéger la vie privée de toutes les personnes impliquées dans le processus de la ligne d'éthique. Nous ferons tout ce qui est raisonnablement possible pour protéger les données personnelles d'un accès et d'un traitement non autorisés. Toutes les données personnelles obtenues seront traitées conformément à la politique de confidentialité de KWH en matière de dénonciation (disponible sur notre site web et sur les intranets) et ne seront utilisées qu'aux fins expliquées dans ladite politique et dans la présente politique, ou pour se conformer à la loi ou à un intérêt public important.

Non-rétorsion

Nous encourageons la prise de parole et toute personne qui s'exprime est protégée. Le droit de non-représailles est garanti par le code de conduite et la violation de ce droit ne sera pas tolérée. Toute forme de menace ou de représailles à l'encontre de ceux qui s'expriment peut donner lieu à des mesures disciplinaires. Si vous remarquez ou subissez des représailles, vous pouvez le signaler via l'une des voies d'expression décrites ci-dessus, y compris la ligne d'éthique.

Protection de la personne impliquée

Une personne qui fait l'objet d'une inquiétude a besoin de notre plus grande protection. La présomption d'innocence est un principe fondamental. L'équipe de conformité est chargée de protéger les droits de la personne impliquée - ou autrement impliquée - dans toute question.

Confidentialité

Toutes les questions ou problèmes soulevés sont traités de manière confidentielle. Les informations ne seront partagées qu'avec un nombre limité de personnes sur la base du strict besoin de savoir.

Droits à l'information

Lorsqu'une personne fait officiellement l'objet d'une enquête, elle peut avoir le droit d'en être informée, sauf s'il existe un risque important de destruction de preuves et/ou d'entrave à l'enquête.

Droit de commenter le rapport

Après l'établissement des faits initiaux, l'accusé a la possibilité de commenter le rapport et les conclusions.

La ligne d'éthique : un dialogue

Le système Ethics Line permet un dialogue anonyme avec le rapporteur. L'équipe chargée de la conformité a le droit de ne pas donner suite à une affaire en raison du manque d'informations.

Actions disciplinaires

Les actions disciplinaires/correctives doivent être décidées par un responsable approprié en consultation avec un représentant des ressources humaines. Toutes les mesures disciplinaires/correctives, y compris le suivi de leur mise en œuvre, doivent être documentées par l'organisation hiérarchique.

L'équipe de conformité

L'équipe de conformité est composée de spécialistes des services juridiques et de contrôle interne du groupe KWH.

L'équipe chargée de la conformité est responsable du traitement des questions relatives à la prise de parole et aux rapports de la ligne d'éthique. Tous les rapports reçus par l'intermédiaire de la ligne d'éthique seront mis à la disposition de l'équipe de conformité. L'équipe chargée du respect des règles enregistre, contrôle et est responsable de l'établissement de faits solides, confidentiels et précis.

Les enquêtes internes doivent être menées rapidement et permettre d'établir les faits en perturbant le moins possible l'activité ou la vie personnelle des employés, et en veillant à ce que la confidentialité et l'absence de représailles soient toujours respectées.

L'équipe de conformité rend compte au PDG du groupe KWH et dispose d'une ligne d'escalade directe vers le président du conseil d'administration. Tous les membres de l'équipe de conformité sont eux-mêmes protégés contre les représailles.

Utilisation abusive des rapports

Nous prenons très au sérieux la pratique du signalement de mauvaise foi ou toute autre forme d'utilisation abusive du signalement. Par conséquent, toute allégation rapportée qui s'avère être délibérément fausse ou une utilisation abusive du système de signalement est considérée comme une violation grave du code de conduite et des mesures disciplinaires seront prises.

Pas satisfaits du processus d'établissement des rapports

Si vous estimez que votre préoccupation n'a pas été traitée conformément aux principes énoncés dans le présent document, si vous n'êtes pas satisfait du suivi et/ou de l'issue de votre rapport, ou si vous ne vous sentez pas protégé, veuillez le signaler directement à l'équipe chargée de la conformité ou par l'intermédiaire de la ligne d'éthique.

Coordonnées et liens utiles

L'équipe de conformité est le principal point de contact pour toute question. Sur l'intranet, vous trouverez d'autres coordonnées et des liens utiles.